



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 28 juin 2022

Commission Restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

CHAMPIONNAT

Match 23662027

SENART MOISSY 12 – PAYS BIERES 11

VETERANS D1 du 29/05/2022

Courriel du club de **PAYS BIERES** en date du 14/06/2022 concernant la participation de M. MAGLOIRE Jerome (2543513182), joueur de **SENART MOISSY** susceptible d'être suspendu lors de la rencontre.

La Commission demande au club de SENART MOISSY de fournir ses observations pour le 05/07/2022 au plus tard